

Conseil pédagogique de classe

À quoi sert le CPCL?

Au niveau du groupe classe, le CPCL permet de :

- s'intéresser à la classe, à sa dynamique,
- de détecter des problèmes de comportements de groupe; de mettre en évidence les leaders, les élèves qui subissent la loi du groupe,
- de mettre en lumière l'ambiance de la classe,
- d'évaluer le degré de respect,
- d'intervenir en cas de dysfonctionnement du groupe.

Au niveau individuel (élève), le CPCL permet de:

- de faire le bilan du travail scolaire effectué,
- d'identifier les problèmes de travail en classe, d'attitude face au travail, de comportement, de résultats, d'absences,
- de mettre en lumière les situations familiales difficiles,
- de faire le bilan de l'orientation d'un élève et de proposer des changements,
- d'organiser des entretiens avec les parents ou avec des service d'aide (OPJA, SPE, SPP, etc),
- de discuter de la participation au camp de ski ou à d'autres activités extrascolaires,
- d'ébaucher des propositions pour les cas des 10e.

Le CPCL soumet ses propositions et il fait part de ses remarques, de ses observations à la direction et à la conférence des maîtres. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Comment fonctionne le CPCL ?

- ✚ Le CPCL se compose d'un **trio d'enseignants** constitué par le **maître de classe**.
- ✚ Une liste des membres du CPCL sera établie en début d'année.
- ✚ Selon les cas, d'autres enseignants pourront ou seront priés d'y prendre part.
- ✚ L'enseignant qui a un problème avec un élève prend contact avec le maître de classe qui décide s'il y a lieu de réunir le CPCL. Il consulte également la direction pour avis et information.
- ✚ **Le TSS** sera présent en cas de besoin ou à sa demande ou à celle de la direction.
- ✚ Un bref compte-rendu avec un formulaire standard sera établi par le maître de classe.
- ✚ Pour ces séances, il serait utile d'en afficher la date prévue quelques jours auparavant.
- ✚ Un espace au tableau d'affichage sera prévu à cet effet.
- ✚ Les maîtres intéressés à y participer devront s'annoncer auprès du maître de classe.
- ✚ Le CPCL veille à transmettre l'information ou les propositions à la direction et aux personnes concernées.

À quelle fréquence se réunit le CPCL?

Le CPCL se réunit:

- selon besoins, mais au minimum une fois par semestre et de préférence en milieu de semestre (bulletins intermédiaires),
- avant les promotions et avant le bulletin intermédiaire (7^e),
- à une date fixée selon entente.

Comme le CPCL se réunit sur demande et selon la disponibilité des participants, il n'est pas nécessaire de prévoir un moment fixe dans la semaine.

Comment le CPCL transmet-il l'information?

Un **formulaire standard** sera utilisé, afin de mettre par écrit quelques points importants et de pouvoir les tenir à disposition de la direction et des collègues.

Ce document sera conservé dans un classeur à disposition du corps enseignant et de la direction.

Les parents seront informés d'une manière générale dans la brochure explicative destinée aux parents.

Les noms des membres du CPCL seront transmis aux parents par le biais du TU.

Une information générale sera donnée durant la soirée des parents en début d'année scolaire.

Le suivi des cas d'élèves sera effectué selon le calendrier des démarches prévues pour les cas d'élèves.